



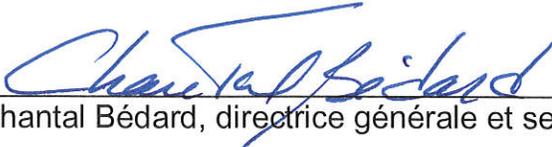
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le règlement « **NUMÉRO 2015-391 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2015-384 IMPOSANT LE PAIEMENT D'UNE QUOTE-PART À LA MRC DE JOLIETTE POUR L'ORGANISATION DE LA PATINOIRE SUR LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION POUR L'EXERCICE 2015 ET ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DE LA DÉPENSE AUX MUNICIPALITÉS ET VILLES QUI Y PARTICIPENT** » a été adopté à la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette tenue le 26 mai 2015.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 16^e jour de juin deux mille quinze.


Chantal Bédard, directrice générale et secrétaire-trésorière *par intérim*